42 Année - N° 3146. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 15 Février 1930

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 1,25
Réclames (la ligne)..... 1,00
Commerciales (la ligne)..... 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

MARTHE HANAU, GEORGES ANQUETIL & Cie

Le procès en tentative d'extorsion de fonds intenté par le Ministère public contre Georges Anquetil sur la plainte de Marthe Hanau l'héroïne de la *Gazette du Franc* s'est déroulé devant la XI Chambre correctionnelle.

Le substitut Cassagnau a donné ses conclusions. Examinant successivement les uns après les autres les faits de chantage imputés à Anquetil, il écarte comme insuffisamment caractérisés en droit, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans son réquisitoire introductif d'instance les faits Lederlin (500.000) Sacazan (413.000 f.), Jalliès (200.000 f.) Fontaine de Lavelaye (300.000 f.).

Le Substitut Cassagnau — « Chacun de ces faits est cependant suggestif de la manière d'Anquetil. »

Le substitut qui abandonne également le fait Pacquement, ne retient comme établis en droit et en fait que les chantages Carrance, Gompel et surtout le chantage exercé à l'encontre de Marthe Hanau, de la « Gazette du Franc ». Il demande au tribunal de se montrer extrêmement sévère envers Anquetil.

Le Substitut Cassagnau — Il n'est « pas de délit plus odieux et plus « lâche que celui qu'il a commis. Il « ne suffit pas de se contenter de le « traiter par le mépris. Nous en avons « eu la triste preuve à cette audience « lorsque nous avons entendu des té- « moins nous dire que dans certains « cas la loi était impuissante à le ré- « primer. Mais la loi existe, la loi doit « s'appliquer dans le cas Anquetil. Et « vous devez l'appliquer avec d'autant « plus de sévérité que l'homme que « vous avez devant vous, n'en e t pas « à son coup d'essai et que la con- « damnation dont il a été frappé en « 1922, n'a pas été suffisante pour l'ar- « rêter. Vous devez frapper le *Maître* « *des Maîtres chanteurs* d'une peine « exemplaire. Soyez sévères ! ».

Me Zévaès, du barreau de Paris, a ensuite présenté la défense de Georges Anquetil.

Me Zévaès. — Lorsqu'il résume l'œuvre de M. Georges Anquetil, ses livres et ses journaux dans ces deux mots : obscénité et chantage, M. le Substitut est-il bien sûr que tout le monde soit de son avis ? Selon lui sur Anquetil on peut différer d'opinion.

Me Zévaès. — « On a coûtume de reprocher à un prévenu ses mauvaises fréquentations. C'est même souvent une circonstance aggravante. Les fréquentations de M Anquetil laissaient-elles donc sur ce point à désirer ? Quels malfaiteurs fréquentent donc le malfaiteur que nous dépeint M. le Substitut ? J'ouvre mon dossier : j'y trouve des monceaux de lettres, de cartes de visite, de télégrammes. Je lis au hasard.... »

Et pendant près d'une demi heure, Me Zévaès lit cette correspondance devant des magistrats gênés et un auditoire qui accueille la lecture du nom de chaque signataire de rires moqueurs et dépourvus de bienveillance. Ces personnalités n'ont vraiment pas la côte auprès du public parisien...

On apprend ainsi qu'acceptaient la somptueuse hospitalité de Georges Anquetil MM. Léon Chavenon, directeur de l'*Information Financière*. le colonel Guillaume, Henry Pathé, Henri Letellier, directeur du *Journal*, Antériou, ancien ministre des pensions, Angoulvant, ancien Gouverneur des Colonies. Lederlin, ancien sénateur, l'amiral Degouy, Mme Bernain de Ravisi, le général Renaud, Delavenne, président du Conseil général de la Seine, le général Ferry, M **Charles Baron, député des Basses-Alpes** etc., etc.

Me Zévaès. — « Tout le Bloc National et tout le Bloc des Gauches ! La Droite et la Gauche ! Je reconnais toutefois loyalement que deux partis politiques n'ont pas participé à ces libations : L'Action Française et le Parti Communiste. »

Ainsi M. Charles Baron, député de l'arrondissement Sisteron-Forcalquier, fréquentait chez Anquetil ! Et au milieu de quels invités ! Que vont penser de cela les " gueules noires " du bas de l'arrondissement ? Et les ouvriers agricoles ? Et les employés de commerce ? Et les petits artisans ? Et les fonctionnaires ? Et les syndiqués de l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen ? Et tous les modestes salariés qui peinent toute l'année sans parvenir à joindre les deux bouts ? Que vont penser enfin tous les braves gens qui ont foi en un avenir meilleur et qui ont mis justement leur espoir dans l'émancipation de la classe ouvrière ? Car avec un peu d'imagination on peut se représenter ce que devaient être ces agappes ! Chez Anquetil on devait forcément " chanter " vers la fin du repas. Et je vois très bien Lederlin, l'industriel milliardaire vosgien qui possède son " Internationale " sur le bout du doigt, hurler à pleins poumons :

Debout les damnés de la Terre,
Debout les forçats de la faim ! !

Dans le clan des militaires, ce devait être une violente diatribe contre la " guerre odieuse qui fait pleurer les mamans ". Et je m'imagine parfaitement le colonel Guillaume, les généraux Renaud et Ferry formant le cercle et sous la direction de l'amiral Degouy entonner le couplet fameux du même chant :

S'ils s'obstinent ces cannibales
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos.....

(je n'achève pas par peur d'Anasthasie)

Je vois enfin Marthe Hanau " Madame la Présidente " comme l'appelait respectueusement son entourage, lever son verre en l'honneur du " Grand Soir " et tous les convives cités plus haut attaquer à son commandement le refrain du chant fameux : *Révolution.*

Révolution pour que la Terre
Soit un séjour égalitaire !

Avouez qu'un pareil spectacle ne devait pas manquer de pittoresque.

A tous les prolétaires de l'arrondissement, salariés ou non, de tirer de ces incidents les conséquences logiques qu'ils comportent.

EMILE GALICI,
Conseiller municipal de Sisteron,
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES ALPES.

Le Congrès Socialiste

Le Congrès National du Parti Socialiste vient de se réunir et de voter à une très forte majorité la non participation ministérielle.

Mais à côté de cette question de procédure ou d'opportunité — car le principe momentané de la non-participation étant posé, dans l'esprit même de la majorité, il peut se trouver telles ou telles circonstances ou telles ou telles occasions qui permettraient au parti de prendre le pouvoir et même de collaborer avec d'autres partis — il y avait d'autres questions et celles-ci plus importantes qui ont été posées dès le début du Congrès par M. Paul-Boncour.

Il s'agit de la défense nationale et de l'alliance avec le parti communiste ; et c'est là-dessus aussi que la bataille s'est livrée au sein du parti socialiste. Elle a été perdue par les participationnistes militaristes et anti-communistes.

Le Congrès national avait été préparé au sein des fédérations locales, chacune votant pour l'une des quatre tendances qui se partagent le parti ;
Tendance Maurin, extrême gauche,
Tendance Zyromski, gauche,
Tendance Blum-Auriol-Faure, centre,
Tendance Boncour-Renaudel, droite.

A l'extrême-gauche du parti, le « camarade » Maurin, appartenant à la Fédération de la Seine, acclamé par sa fédération, avait retiré sa proposition pour se rallier à celle du « camarade » Syromski.

Les autres Fédérations avaient nommé des délégués représentant une des tendances du parti et cela suivant la règle de la proportionnelle.

Seule, dans toute la France, la Fédération des Basses-Alpes votait **à l'unanimité**, *pour la motion de droite, militariste et anti-communiste.*

Dès le début du congrès, la motion d'extrême-droite de M. Paul-Boncour amena la bataille sur les deux questions déjà dites.

La fédération des Basses-Alpes qui, à la suite de son chef, M. Baron, était allée à la IIIe internationale de Moscou, puis en était revenue toujours à la suite de son chef, a trouvé le moyen à force de reculer, de se trouver encore plus à droite que M. Paul-Boncour, puisque seule en France, elle avait voté à l'unanimité.

Un humoriste disait qu'il n'y a que les bornes des chemins qui ne changent pas de place, la fédération socialiste des Basses-Alpes n'a certainement rien de la borne.

Elle change de place, elle voyage, elle... on peut dire qu'elle voit du pays.

Et qu'elle en voit de toutes les couleurs, depuis le drapeau rouge-sang de Lénine, avec la faucille et le marteau jusqu'au drapeau tricolore actuel, dont le rouge tournerait volontiers au rose sous l'action lénitive de M. Paul-Boncour.

La voilà maintenant militariste et en guerre ouverte avec le parti communiste Pour combien de temps ? S'arrêtera-t-elle là ? Est-ce que pour les besoins électoraux de son chef, elle n'ira pas jusqu'au groupe Loucheur, ou Marin ?

L'avenir seul nous le dira.

C'est en s'adressant à ces hommes de droite qui sont au sein du parti socialiste que M. Paul Faure, secrétaire général du parti, dit, à la fin du congrès : « Nous nous quittons le poing tendu ! ».

Mais est-il bien sûr qu'au fond de sa pensée il ne s'agissait pas plutôt du pied.... et placé où vous savez ! !

Syndicat d'Initiative DE SISTERON et de la Haute-Provence

Le Comité du Syndicat d'Initiative de Sisteron et de la Haute-Provence s'est réuni le 7 courant pour procéder à l'élection de son bureau qui est composé comme suit :

Président : M. Guillaume Buès, notaire.
Vice — MM. Jean Esmieu, notaire, Pierre Robert, Inspecteur de l'Enregistrement
Secrétaire : M. Paul [illegible], notaire.
Trésorier : M. Jasset, employé de banque.

Au cours de sa première réunion, le Comité a envisagé l'étude prochaine de l'organisation financière du S. I. dont le budget réclame d'autres ressources que celles insuffisantes, que lui procurent les cotisations de ses membres adhérents. Leur nombre, déjà important (qui s'accroîtra certainement encore, notamment par les adhésions que nous sommes fondés à espérer dans les communes environnantes) est précieux à l'œuvre entreprise, dont tout le monde est appelé à bénéficier, directement ou indirectement Il constitue un encouragement mais ne sera jamais trop élevé pour assurer la meilleure marche et la plus grande efficacité de l'action du S. I.

Tous les concours moraux et matériels, sont en effet souhaitables, selon les possibilités et dans l'indépendance de chacun, avec, comme seule directive commune à tous : l'intérêt de chaque pays en particulier et la prospérité de toute la région en général.

Nous sommes heureux, dans cet

© VILLE DE SISTERON

ordre d'idées, de signaler dès aujourd'hui l'exemple louable donné par plusieurs personnes qui ont devancé toute demande du comité et lui ont offert spontanément, en plus de leur cotisations, des dons en numéraire. Le Comité les en remercie et compte rendre public le geste de ces généreux donateurs qui ont compris tout l'intérêt qui s'attache à l'action du S. I.

La tâche à réaliser est une œuvre de longue haleine, que le Comité se dévouera à faire aboutir à des résultats sûrs et tangibles dans le minimum de temps possible. Il est essentiel que tous les participants à l'activité économique du pays, sachent combien il est utile de procurer au Comité les moyens dont il a besoin, pour organiser sa propagande, dont l'hôtellerie, les cafés et le commerce sont appelés à recueillir les premiers frais.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Réunion générale des Anciens Combattants. Grâce à une journée merveilleuse la réunion générale des A C. de la région sisteronnaise a obtenu un plein succès. Dès 1 h 30 la place de la mairie se garnissait de poilus et à 2 h. précises, après le versement des cotisations le camarade P Lieutier, président, ouvrait la séance en remerciant le congressistes d'être venus si nombreux faisant ainsi preuve d'un très grand esprit de solidarité, surtout ceux de la campagne venus en très grand nombre. Avant de parler de la retraite gratuite des A. C, la situation financière est exposée comme suit : Recettes, 1278 fr. 70 ; dépenses, 562 fr. 65 ; excédent en recettes 716 fr. 05. — Actif de l'Amicale au 31 décembre 1929 : à la caisse d'Epargne de Sisteron, 500 fr. ; en caisse du trésorier, 216 fr. 05. L'exactitude de cette situation financière est confirmée par le camarade Colomb, membre de la commission de contrôle, elle est également approuvée par l'Assemblée. Quant à l'effectif de l'Amicale il comprend 220 membres environ sur lesquels il faut déduire quelques retardataires dans le versement de leurs cotisations. M. P. Lieutier annonce ensuite la formation à Valernes et à La Motte d'une sous-section qui sera rattachée à l'Amicale de Sisteron. Le président fait ensuite connaitre à quel point en est la Retraite Nationale du Combattant : documents en mains, textes à l'appui, il fait défiler devant l'assemblée les différentes phases de la retraite pour finalement donner lecture du texte de la proposition de loi adopté par la Commission des Pensions mardi dernier par 36 voix contre 4 malgré l'opposition du ministre des finances qui demandait à reculer l'âge pour l'obtention de la pension.

On sait que le texte adopté par la Commission et défendu par le camarade Tranchand, député et rapporteur du texte à la Chambre porte que les anciens combattants jouiront d'une retraite de 500 fr. a 50 ans et 1200 fr. à 55 ans à condition d'être titulaire de la carte de combattant.

M. Lieutier fait en suite voter la fusion des Fédérations bas-alpines des A C. non pensionnés et les mutilés et éprouvés de la guerre ; ensuite l'affiliation de la Federation des A. C. à l'Union Fédérale des A. C. 1. Rue de Brissac, Paris. Deux vœux émis par l'Amicale de Digne ayant trait a la création de l'Office du Combattant et à l'adoption du rapport Tranchand sont également pris en considération par l'Amicale de Sisteron qui les fait sienne et enfin le president fait lecture à l'Assemblée d'un vœu lancé par la Fédération des B-A qui invite toutes les associations du departement à remettre le 23 février à 14 h. aux maires des communes ce même vœu avec prière de le faire parvenir à M. le Préfet.

M. Lieutier ayant terminé son exposé donne la parole à M. Colomb, fondateur de la Mutuelle-Retraite. L'Orateur traite magistralement la question des retraites-mutuelles des A. C. en parallèle avec les Assurances Sociales. Tout l'auditoire l'écoute dans un profond silence, comprenant très bien c'est belles choses écrites expressement pour lui, aussi lorsque la causerie est terminée des applaudissements prolongés indiquent au camarade Colomb qu'il a su intéresser les anciens combattants Après quelques paroles de remerciements adressées au conférencier la séance est levée à 4 h. au milieu d'un enthousisme général.

* * *

Jeudi soir le Conseil d'Administration de l'Amicale des A. C. a réélu son bureau qui est composé comme suit :

Président, Pascal Lieutier ; *Vice-président* Martial Peignon ; *Trésorier*, Marius Siard ; *Secrétaire*. Maxime Colombon ; *Membres du bureau :* MM. Robert, Laurent, Delaye M., Durbec H., Lieutier M. et Buès G.

* * *

Les anciens combattants désireux de participer à la remise du vœu fédéral à M. le Maire de Sisteron le dimanche 23 février à 14 h. sont priés de se rendre sur la Place de la Mairie à 13 h. 30.

AVIS — M. Marcel JANSSON, place de la mairie à Sisteron, vient d'être nommé Agent-Général du **Crédit à l'Epargne.** Société mutuelle d'Epargne et de Capitalisation. Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat dont le siège social est à Lyon, 11, place Bellecour.

Grand Bal Gala. — C'est dimanche 16 février à 9 heures du soir qu'aura lieu dans la salle des Variétés le dernier grand bal, au bénéfice de la souscription pour l'aménagement du théâtre de la citadelle avec le célèbre *Printania-Jazz.*

La salle des Variétés sera spécialement aménagée pour donner aux danseurs tout le confort nécessaire. Nous ne saurions trop engager les jeunes gens et jeunes filles et tout bon sisteronnais et sisteronnaise à se rendre a cette soirée qui sera des plus réussies.

A minuit intermède musical avec violoncelle.

Chaque billet d'entrée donnera droit à un billet de tombola qui aura lieu au cours de la soiré comprenant : surprises, gâteaux des rois, bouteilles de Champagne, etc.. etc..

Le bal est public, le meilleur accueil est réservé à tous.

Prix d'entrée, messieurs 5 f., dames 3 f.

Concours de boules. — Demain dimanche au Faubourg la Baume, concours de Boules, au profit du Comité des Fêtes. 50 frs. de prix.

Bal du Tennis-Club. — En vue de la prochaine saison sportive le Tennis Club Sisteronnais. donnera le jeudi 20 février, à 21 h 30, à la Salle du Casino, le bal annuel de ses Membres Honoraires, Prix des cartes : 10 frs. On pourra se les procurer chez M. P. Dollet, mercerie Gueyrard, rue droite, où à l'entrée du bal.

A céder pour cause de double emploi **moto-pompe** 8/10 C V à l'état de neuf, avec 25 o|o de rabais sur le prix de facture.

S'adresser au bureau du Journal.

Société de S M. des femmes de Sisteron — Demain dimanche à 14 h. précises à la Mairie assemblée générale de la Société. Compte-rendu de l'exercice 1929, modification du règlement. Présence indispensable.

Société de pêche. — Les membres sont invités à se rendre à l'assemblée qui aura lieu à la mairie le jeudi 20 courant à 8 heures 30 du soir. Vu l'importance de la réunion à cause des décisions à prendre et la longueur de la séance les membres sont tous priés de venir et surtout d'être exacts.

Au Casino, Mardi à 21 h les Jeunes Filles de Volonne joueront : Sous l'aile blanche des Voiles (chœur) Monique, drame en 3 actes d'après le roman de Paul Bourget. Les bonnes Grand'mères, ronde. Chœur des Magnanarelles et la Farce du Chaudronnier.

Ciné-Scout. — *Cette semaine, dimanche, en matinée, à 4 h* **La fille du proscrit,** *drame.* **Les plaisirs du jeudi,** *comique.* Documentaire.

CAFÉ TORRÉFIÉS avec primes

Représentants demandés partout. Fixe et Commissions Au ROI NEGRE, 45, Bd Corderie, Marseille.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

chirurgien-dentiste

Cabinet ouvert le Dimanche

2, Rue Paul Arène — SISTERON

Etat-Civil

du 7 au 14 Février

NAISSANCES

Lucien Frédéric Andrieu — André Emile Louis Blanc — Henri Louis Jean Chevillard. – Gilbert Gabriel Porcheret

PUBLICATIONS DE MARIAGES

MARIAGES

DÉCÉS

CINÉMA - CASINO

Cette semaine, au programme : ECLAIR-JOURNAL, actualités.

Clémenceau

sa vie, son œuvre.

Le beau film français :

PARDONNÉE

grand drame avec Simone Vaudry et Gaston Jacques.

Amour et Radio, *comique*

Orchestre symphonique renforcé par le violoncelliste Raoul Baudin

La semaine prochaine : **Les Muffles**

VARIÉTÉS-CINÉMA

-:- *Samedi et Dimanche* -:-

Une des plus grandes productions réalisées à ce jour

MOULIN-ROUGE

film à grand spectacle, figuration innombrable, présentation somptueuse.

On commencera par : **Une course de tauraux à Séville.**

La semaine prochaine : **La petite sœur des pauvres.**

* * *

Variétés-Théâtre. — *Mercredi 19 février*, la Tournée Parisienne du théâtre d'Art et d'Education *donnera une représentation des deux comédies célèbres de Molière :*

LE MALADE IMAGINAIRE

ET

Les Précieuses Ridicules

interprétées par une troupe d'artistes des principaux théâtres parisiens, notamment par M. et Mme Norville, *ex pensionnaires de l'Odéon.*

* * *

Le Mercredi 26 février, le fameux triomphe sans précédent :

Ces dames aux Chapeaux verts

pièce en 3 actes de M. Albert Agremant *jouée par des artistes de la* Tournée Baret.

AVIS. — *M.* Marcel BLANC, informe le public qu'il a ouvert un atelier de **menuiserie-ébénisterie,** rue Porte-Sauve, près de Roux, machines agricoles.

A AFFERMER

Une **propriété** sise à Vilhosc, quartier de l'Adrech, bon paturage.

S'adresser à M. MARTEL Auguste, à Vilhosc.

A VENDRE

LAPINS DE RACE

dépecés ou vivants.

S'adresser au BAR DU COURS ou CLOSEAU LUCIA, Les Plantiers,

— F. BARTHÉLEMY —

Etude de Me Charles **BOUQUIER,**
Avocat-Avoué
18, Place de l'Evêché à DIGNE

VENTE

PAR VOIE

de Licitation

et sur surenchère

Immeubles situés à Turriers.
Adjudication le 26 février 1930

Le **Mercredi vingt-six février** *mil-neuf-cent-trente,* **à neuf heures** *du matin dans la salle des criées du Tribunal de première instance des Basses-Alpes, séant à Digne, au Palais de Justice. il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-après désigné :*

LOT UNIQUE

Un **sol** avec **écurie et grange,** dans le village de Turriers, au lieu dit *Le Village*, cadastré numéro 557 de la section C du plan pour un econtenance de un are dix centiares, confrontant : au levant, une aire ; au midi, Gervasy, au couchant et au nord une rue.

Mise à prix : **Mille cinquante francs,** ci **1.050 fr.**

PROCEDURE

QUALITE DES PARTIES

L'immeuble à vendre dépend avec d'autres de la succession de Madame Julie-Marie **Magnan,** veuve de Calixte **Magnan,** en son vivant propriétaire, domicilié et demeurant à Turriers, décédé le 7 décembre 1928.

La vente par licitation de tous les biens dépendant de la succession de la veuve **Magnan** a été ordonnée par jugement contradictoire et définitif du Tribunal de première Instance des Basses-Alpes à la date du onze Juillet mil-neuf-cent-vingt-neuf, enregistré.

En la cause de Monsieur Henri **Magnan**. gendarme à pied. domicilié et demeurant à Manosque, demandeur ayant Me **Bouquier** pour avoué.

CONTRE :

1 Madame Louise **Magnan** épouse de Henri **Raidelet**, gendarme, et ledit **Raidelet** pris tant en son propre nom que comme mari pour la validité, ensemble domiciliés et demeurant à Marseille ; ayant Me BOUQUIER, pour avoué.

Et 2e Madame Marie **Magnan,** épouse de Etienne **Magnan,** entrepreneur, et ledit **Magnan** pris tant en son personnel que comme mari pour la validité, ensemble domiciliés et demeurant à Bayons, défendeurs défaillants même sur réassignation.

L'adjudication a été fixée au dix-neuf janvier mil-neuf-cent-trente ; elle a eu lieu en l'étude de Me **Bayle** notaire à Turriers, à cet effet commis par le jugement précité.

Le sol avec écurie et grange, au lieu dit « Le Village » figurant dans l'insertion légale, pour le neuvième lot de la vente a fait l'objet d'une dernière enchère de 900 francs par Monsieur Henri **Magnan** co-licitant.

Le notaire a déclaré Monsieur Henri **Magnan,** attributaire de ce lot sauf homalogation de la liquidation à intervenir.

Mais suivant acte au greffe en date du trois février mil-neuf-cent-trente, enregistré le six même mois, Monsieur Augustin **Pons,** sous la constitution de Me **Bouquier** avoué, a déclaré surenchérir du sixième en sus prix principal le montant de l'adjudication.

Cette surenchère a été dénoncée à Monsieur Henri **Magnan,** tant en sa qualité de premier adjudicataire que de co-licitant, et, aux époux **Raidelet** et aux époux Etienne **Magnan** comme co-licitants.

La nouvelle adjucation est fixée au **26 février 1930.**

OBSERVATIONS

Un extrait du cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par Me **Bayle,** notaire à Turriers. sera déposé au greffe du Tribunal de première Instance des Basses-Alpes.

Pour tous renseignements s'adresser soit en l'étude de Me **Bayle,** notaire à Turriers soit au greffe du tribunal.

Fait à Digne le 12 Février 1930.

Ch. BOUQUIER, avoué.

© VILLE DE SISTERON

La NOUVELLE CAMIONNETTE

CITROËN

1800 kg. Charge Utile

Moteur 6 cyl. - 14 CV

— Souplesse, Force, —

Economie, Rapidité

LIVRABLE DÈS MAINTENANT

— RENSEIGNEZ-VOUS A L'AGENT —

Francis JOURDAN

Garage Moderne, Avenue de la Gare, Sisteron

BANQUE DES ALPES

société anonyme au capital de 5 millons
Ancienne banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : Embrun, Laragne, Saint-Bonnet, Sisteron, Briançon (Ste Catherine), Veynes

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi), SERRES (Samedi), La MOTTE du-CAIRE, LUS-la-CROIX-HAUTE, L'ARGENTIERE (samedi), BRIANÇON-VILLE

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissemente d'effets de Commerce
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-fort
Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Les cafés en boite F. LATIL, sont en vente à Sisteron chez M. Paul Latil, épicier, route de Noyers et à Peipin chez M. Germain Mondet.

VENTE
de fonds de commerce

D'un acte s. s. p. en date du seize Décembre mil neuf cent-vingt-neuf enregistré à Sisteron le dix février mil-neuf-cent-trente folio 170 case 877 il résulte que Madame LAMBERT PLACE et Monsieur GOUDET ont VENDU à Messieurs BARET ET DECAROLI, mécaniciens à MANOSQUE, un fonds de commerce d'

AUTOMOBILES et GARAGE

exploité à SISTERON, Avenue de la Gare sous le nom de « DURANCE-AUTO ».

Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans les dix jours de la seconde insertion au siége du fonds de commerce de DURANCE-AUTO avenue de la Gare à SISTERON.

Pour première insertion,
signé : BARET Arthur
et DECAROLI Antoine.

Etude de Me Guillaume BUES,
Notaire
à SISTERON (Basses-Alpes)

PURGES
d'hypothèques légales

A la requête de Monsieur Victor-Hippolyte **Maurel**, retraité, Maire de la Commune de **Châteaux-Arnoux**, (Basses-Alpes), agissant en sa qualité de Maire et au nom de ladite Commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal, du dix-sept Mai mil-neuf-cent-vingt-huit, approuvée par arrêté de Monsieur le Préfet du département des Basses-Alpes, du cinq avril mil-neuf-cent-vingt-neuf.

Et suivant trois exploits de Me Bertrand, huissier à Sisteron, tous en date du onze février mil-neuf-cent-trente, enregistrés, notifications ont été faites :

A Monsieur le Substitut du Procureur de la République près le Tribunal Civil des Basses-Alpes, en son parquet au Palais de Justice à Digne.

1°) De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du Tribunal civil des Basses-Alpes, le trois Février mil-neuf-cent-trente enregistré, constatant le dépôt fait le même jour audit Greffe de l'expédition collationnée, d'un acte reçu par Me **Bués**, notaire à Sisteron le dix Janvier de ladite année, contenant VENTE par :

A) Monsieur Léopold-Irénée **Châteauneuf**, employé à la compagnie des chemins de fer P-L-M et Madame Augustine-Aline **Gayon**, son épouse sans profession, domiciliés et demeurant ensemble à **Miramas** (Bouches-du-Rhône), route d'Istres.

B) Et Monsieur Victor-François-Alexandre **Latil**, propriétaire-agriculteur, domicilié et demeurant à Château-Arnoux.

A la commune de Château Arnoux,

D'une **parcelle** de terre de la contenonce de cinq-cent-trente un mètres carrés, à prendre au couchant d'une parcelle de plus grande superficie, située sur le territoire de la commune de Château-Arnoux, quartier des Salettes, paraissant cadastrée sous les numéros 197 p. et 197 p. de la section B moyennant le prix de Deux-mille-neuf-cent-vingt-six francs, stipulé payable aprés l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales ;

2°) De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du Tribunal Civil des Basses-Alpes, le trois février mil neuf-ceute-trente, enregistré, constatant le dépôt fait le même jour au dit Greffe, de l'expédition collationnée, d'un acte reçu par Me **Bués** notaire sus-nommé le dix Janvier de ladite année, contenant VENTE, par :

A) Monsieur Ferdinand-Casimir-Etienne **Giraud**, agriculteur et Madame Valentine-Victorine-Nanette **Itier**, son épouse sans profession, domiciliés et demeurant ensemble à Château-Arnoux ;

B) Et Monsieur Albert-Henri-Marius **Giraud** et Madame Louise **Déodat**, son épouse sans profession, domiciliés et demeurant ensemble à Château-Arnoux.

A la commune de Chateau Arnoux,

D'une **Parcelle** de terre de la contenance de cent cinquante mètres carrés, située sur le territoire de la Commune de **Château-Arnoux**, quartier de Vieutaire ou de Saint-Jean paraissant cadastrée le No 385p de la section D ; moyennant le prix de trois mille francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

3°) Et de l'expédition d'un acte, dressé au Greffe du Tribunal Civil des Basses-Alpes, le trois février mil neuf cent trente, enrégistré, constatant le dépôt fait le même jour audit Greffe, de l'expédition collationnée, d'un acte reçu par Me Bués, notaire, sus-nommé le dix Janvier de la dite année, contenant VENTE :

Par Madame Pauline Adèle Irma **MARTEL**, sans profession, veuve en premières noces non remariée de Monsieur Irénée Alexandre **RICHAUD**, domiciliée et demeurant à CHATEAU-ARNOUX,

A la commune de Château-Arnoux,

D'une **parcelle** de terre, de la contenance de trois cent soixante quinze mètres carrés, à prendre sur une parcelle de plus grande superficie, située sur le territoire de la Commune de CHATEAU-ARNOUX, lieu-dit Côte Saint-Marc (L'Allée) paraissant cadastrée sous le No 399p de la section B, et moyennant le prix de Mille huit cent soixante quinze francs ; stipulé payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

Cette insertion est faite, conformément à l'avis du Conseil d'Etat des 9 Mai et 1er Juin 1807 ; pour parvenir à la purge des hypothèques légales, non inscrites.

BUES, notaire.

HERNIE

Le célèbre **Appareil pneumatique sans ressort**, dont la création a révolutionné l'Art herniaire, n'est applique que par les Spécialistes éminents des établissements **A. CLAVERIE**, de Paris, la plus importante maison du Monde entier.

Dans l'intérêt de votre santé et de votre bourse, **défiez-vous des imitations.**

Le seul spécialiste des établissement CLAVERIE qui reste continuellement dans votre région vous donnera gratuitement ses conseils dans les ville suivantes, de 9 h. à 4 h. à :

NICE, samedi 15 et dimanche 16 février, hotel de l'Amirauté. (29, rue Assalit).

VEYNES, jeudi 20, (de midi à 4 h.), hôtel Dousselin.

FORCALQUIER, vendredi 21, hôtel Lardeyret.

SISTERON, samedi 22, hôtel des Acacias.

DIGNE, dimanche 23, hôtel Remusat.

MANOSQUE, lundi, 24, hôtel Pascal.

GAP, mardi 25, hôtel des Négociants.

CEINTURES PERFECTIONNEES contre les **affections de la matrices**, et de l'**estomac, rein mobile, ptose abdominale, obésité**, etc.. les plus *efficaces*, les plus *légères*, les plus *agréables*, à porter.

MODELES NOUVEAUX et EXCLUSIFS des Etablissements **A. CLAVERIE**, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

ŒUFS FRAIS GARANTIS

Victor VIGNET

aviculteur, St-Pierre-le-Bas, SISTERON

Avis - Je ne livre que les œufs portant *mon nom* et la date du jour de ponte.

Avizo. mi liveras nur ovojn datatajn kaj markatajn je mia nomo.

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

MANOSQUE, 24 février, hôtel Pascal,

FORCALQUIER vendredi 28 fév. hôtel des Voyageurs.

DIGNE samedi 1er et 2 mars, hôtel Boyer-Mistre.

SISTERON, 3 mars, hôtel des Acacias

ORAISON, 4 mars, hôtel Nègre.

Les MEES, 5 mars, hôtel Barras.

Nlle **Ceinture perfectionnée** pour déplacements de tous organes. **Traité de la Hernie** franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, Paris.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles

Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

AGENCE

de la grande marque française

fabriquant de la plus petite
- à la plus grosse voiture -

RENAULT

— Moteurs à 4 et 6 cylindres —

Les plus economiques des voitures modernes
vendues aux meilleurs prix.

Entretien des voitures assuré par les

ATELIERS DE RÉPARATIONS

Les mieux outillés de la région.

Travail rapide et consciencieux. - Prix modérés

Stocks importants de pièces de rechange

pour tous véhicules de série.

Le gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire

© VILLE DE SISTERON